

le livre *parisien*

BULLETIN DU SYNDICAT GÉNÉRAL DU LIVRE ET DE LA COMMUNICATION ÉCRITE

CGT FILPAC

<http://www.sglce-cgt.fr>

Mai 2006 -4,50 €





Compte-rendu de la réunion de la Commission exécutive du lundi 20 février 2006

Présents :

AMMENDOLEA, AKOUN,
BELLIER, BONHOMME,
DEWAELE, DURIN, ELBAZ,
FERIGNAC, FOUBLIN,
JOSEPH, LE BIHAN,
LE CORRE, LESAGE,
MARECHAL, M'SAOURA,
NADAL, NORGUEZ,
PASQUIER, PAVARD,
PINCELOUP, RIVET,
ROPERT, THOMAS FLORES

Excusés :

FERBOS, FRONTY

Délégués syndicaux :

AMIARD, BRIAND,
DE SOUSA, DIOUMANERA,
GHOUMI, LOURDEZ,
STASSENS

Invités :

HEDOUIN, HIRSCH,
PFEIFFER, SALAUN

Président de séance :

MARECHAL

Rapporteur :

NORGUEZ

Ordre du jour :

- situation générale et situation dans la profession ;
- présentation du projet des statuts ;
- préparation du XIVe Congrès ;
- questions diverses.

Extraits du rapport de Marc Norguez

Le 7 février, nous avons manifesté de belle façon contre le CPE. Mais à ce jour, la protestation est insuffisante, le texte a été voté. Les « grands » médias, par l'audience, à l'image de leur attitude soutenant le plan Juppé en 1995, ont mené une véritable bataille idéologique pour justifier les mesures gouvernementales.

« Deux ans de CDD, après tout, ce n'est pas le bain, c'est mieux que deux semaines d'intérim ». « C'est inévitable aujourd'hui, le monde est ainsi fait, comment peut-on obliger un employeur à vous ouvrir les bras une vie entière ? ». Voici quelques propos de ces porte-parole du grand capital. Ils disent en résumé à la jeunesse que l'avenir sera fait d'incertitudes, d'injustices, de gâchis. Que tout cela est normal, qu'il n'y a pas d'autre alternative. Ils ont le cynisme et la franchise de ceux qui dirigent et croient ne pas pouvoir être contestés.

Cette politique, et notamment le CPE, loin de répondre aux attentes des jeunes ne vise au contraire qu'à accroître le sentiment et la réalité de l'absence de perspectives d'avenir. Que peut-il y avoir de pire que de dire à un jeune qu'il doit renoncer à construire son avenir ? Mais les discours ne font pas tout. Précisément, le plan Juppé, qui avait le soutien des journalistes bien payés, a vu en novembre et décembre 1995 se lever le monde du travail. Sur le CPE, nous n'en sommes pas là, mais poursuivons, avec toute la CGT et les autres organisations, nos actions et préparons le prochain rendez-vous le 7 mars prochain.

L'actualité en presse

Le Livre parisien qui paraîtra dans quelques jours donnera une vue complète de l'actualité de notre activité dans la profession. Une réussite déjà soulignée chez RFI qui illustre nos perspectives si nous relevons nos manches en allant proposer aux salariés de la branche de se syndiquer à la CGT et de se défendre collectivement avec notre syndicat.

Mais nous avons une responsabilité, celle de soutenir nos nouveaux camarades. En effet, le patron, dès le résultat des élections connu, a commencé le bal des sanctions, pressions, intimidations. Comme à EXA-COMPTA, nous avons le devoir d'être à la hauteur de nos déclarations et des espoirs mis par les travailleurs dans notre syndicat.

Dans notre bulletin syndical, vous lirez un article sur l'accord-cadre que nous avons signé fin décembre dernier aux NMPP. Un accord donc un compromis mais qui, s'il est bien négocié dans les différents centres, peut être enfin porteur d'un avenir pour l'entreprise et d'embauches, oui d'embauches, dans la filière logistique. C'est possible dans tous les centres y compris à Combs-la-Ville, à condition de bien clarifier les objectifs, dans le cadre d'un vrai débat syndical. Faute de cela, aucun accord ne sera trouvé et la direction continuera d'avoir les mains totalement libres pour gérer le mauvais fonctionnement du centre.

Même démarche de notre syndicat sur le dossier France Soir ou celui des Journaux officiels. Trop peu ou pas d'initiatives ont été prises depuis 4 mois que France Soir est en dépôt de bilan. Ce n'est pas faute pour notre part de les avoir proposées.

(Suite page 14)

Bulletin officiel du Syndicat général
du livre et de la communication écrite
94, bd A.-Blanqui 75013 PARIS.
N° de Commission paritaire :
0110 S 07117.
N° ISSN : 1269-5076.

Préresse réalisé par Publications Elysées
13, rue Niepce 75014 Paris -
Tél. 01 40 47 41 01

Impression : Imprimerie nationale.

Directeur de publication et de rédaction :
Elbaz Cyril.
Rédacteur en chef :
Thomas Flores Guillaume.
Comité de rédaction : A. M'Saoura,
M. Pavard, B. Rivet, Y. Volant,
N. Bessemoulin, P. Le Cadre, Th. Fronty.



N° 319

SOMMAIRE

2/14 _____	6/7 _____	13 _____
Compte rendu de la commission exécutive du 20 février 2006	48° congrès de la CGT	Imprimerie nationale
3 _____	8 _____	15 _____
Éditorial	La Sécurité sociale a soixante ans	Luttes
4 _____	9 _____	16 _____
Retrait du CPE, victoire !	Sauver France Soir	Assemblée générale des Départements-Poste- Imprimerie
5 _____	10/11 _____	I/XXXII _____
Droits des salariés	Anniversaire du Front populaire	Extraits du XIV ^e Congrès du SGLCE
	12 _____	
	Organigramme de La SURL	



Des congrès et des luttes

Le monde du travail et la jeunesse viennent de remporter une très grande victoire en obligeant le gouvernement à abandonner le CPE.

Ce succès a vu s'exprimer un mouvement profond de la société contre la dégradation des conditions d'existence, la destruction des droits sociaux, la précarité...

Après le rejet de l'Europe libérale l'an dernier, le mouvement populaire a confirmé qu'il n'était pas disposé à rester sans réactions face aux attaques du patronat et de son personnel politique. Cette victoire a été possible grâce à la détermination des étudiants, des lycéens et des salariés ; notre syndicat et ses militants se sont impliqués totalement dans ce combat.

Le but a été atteint car l'unité entre les générations et les organisations syndicales a été sans faille. La leçon est simple : déterminé et uni, le mouvement populaire peut gagner. C'est une leçon que nous avons retenu également le mois dernier lors du XIVe Congrès du syndicat.

Le Livre parisien publie nos travaux. Je ne retiendrai ici que deux idées. La première est la mise en évidence d'une transformation importante et rapide de nos structures, notamment celles regroupant les salariés de la presse. L'intégration de certains de nos camarades dans les rédactions, leur changement de statuts et de convention collective bouleversent le paysage syndical. Chacun est concerné et la bonne réponse est collective. Le chantier de l'avenir de nos structures est ouvert. L'an prochain, nous tiendrons un congrès d'étape pour apprécier à la fois la situation professionnelle et l'avancée du débat syndical.

Pour mener ce débat - et c'est la seconde idée forte du congrès du SGLCE - l'activité revendicative doit favoriser et servir l'unité. Devant les risques de nouvelles divisions, nous avons décidé d'être unitaires pour deux. L'action contre le patronat et les mauvais coups du gouvernement et pour nos revendications doit être l'élément rassembleur. Cela peut nous amener à des compromis, des concessions même. Mais ne faut-il pas mieux, quelquefois, faire entre nous quelques compromis pour nous retrouver ensemble et pour ne pas avoir à en faire avec ceux d'en face ?

Le 48^e Congrès de la CGT qui s'ouvre sera traversé par ces questions et dynamisé par le succès obtenu. Il abordera également les questions de la mise en place d'une confédération syndicale mondiale unique.

Comment ne pas rapprocher cet objectif : une union syndicale de tous les salariés de la planète, qui semble possible à court terme et les projets de morcellement du syndicalisme du Livre parisien pour en souligner le non-sens.

Le congrès de la CGT devra décider une nouvelle répartition des cotisations en pourcentage. Mais avant de répartir, il faut collecter et recevoir. Il faut surtout largement proposer de se syndiquer.

Le mouvement contre le CPE et l'attitude de la CGT, de ses militants, nous permettent de nous adresser largement aux salariés et à la jeunesse avec cet objectif.



Marc Norguez
secrétaire général

Contre la précarité : résistance !

La rue a mauvaise presse. Stigmatisée par ceux qui redoutent son pouvoir, elle est pourtant comme dit Victor Hugo « le cordon ombilical qui relie l'individu à la société ». Descendre dans la rue, c'est avoir les pieds sur terre ; nous sommes des millions à le penser depuis que Villepin a décidé de se passer de notre avis.

LES voix se sont amplifiées depuis deux mois pour demander le retrait du CPE (Contrat première embauche). Plus de trois millions de manifestants, toutes générations confondues – étudiants, lycéens, salariés du public, du privé, retraités – ont battu le pavé le 4 avril dernier aux quatre coins de la France. Face à l'intransigeance du gouvernement Villepin, la rue se fait entendre.

Elle gronde de plus en plus fort tant la surdité est permanente dans les rangs de l'exécutif. « *Nous ne céderons pas à la rue !* » clament-ils. Villepin « droit dans ses bottes » se présentant dès sa nomination à Matignon comme l'homme du « dialogue social » a oublié la maxime du Cardinal de Richelieu « *Il faut écouter beaucoup et parler peu pour bien agir au gouvernement d'un Etat.* »

« *Les raisons ne nous manquent, à nous, ceux de la France d'en bas, d'exprimer notre colère.* ». Cette conclusion d'un article du Livre Parisien relatant la journée de mobilisation du 4 octobre dernier n'a pas été démentie durant ces six derniers mois, tant nos gouvernants sont méprisants à l'égard des acteurs de la société.

Après le « Contrat Nouvelles Embauches », voté en toute hâte l'été dernier, Villepin récidive en février, usant de l'article 49-3 de la Constitution pour accélérer l'adoption de la loi sur l'égalité des chances qui crée le CPE. L'avenir est ainsi tout tracé pour les jeunes arrivant sur le marché du travail : corvéables et jetables à tout moment, ils sont sacrifiés sur l'autel d'un libéralisme exacerbé.

« Le CPE serait mieux que rien » déclarent, non sans cynisme, ses défenseurs, relayés par des médias qui ne lésinent pas sur les reportages glorifiant les expériences dans d'autres pays. Triés sur le volet, de jeunes Allemands s'étonnent devant la caméra de France 2 de l'absence de pragmatisme de leurs homologues français ! De jeunes hispaniques nous font un remake de « L'Auberge espagnole » et nous vantent les bienfaits de l'Europe libérale. À n'en pas douter, pour Béatrice Schoenberg, la cohésion sociale dans notre pays passe par le modèle du libéralisme « avancé » dans les Etats européens !

La flexibilité est décrite comme le remède à tous les maux. Acceptons de fortes baisses de salaires ou une diminution de la protection sociale pour rester compétitifs face à de nouveaux pays industriels ! Mais quel devra être notre seuil de tolérance pour résister aux exportations asiatiques ?

Précarité généralisée

La réponse est dans le plan Villepin. Un CNE à l'automne dernier, l'actuel CPE, puis dans quelques mois un contrat unique qui « simplifie » le Code du Travail et satisfait enfin à la principale revendication du patronat ; un marché du travail flexible. Autant dire la généralisation de la précarité. Doit-on alors s'étonner de l'ampleur d'un mouvement étudiant tel que nous n'en avons pas connu depuis 1968 ?

« *Le CPE, pour solde de toute réforme, c'est vraiment une offense faite à l'intelligence de l'opinion publique* » dit très justement Cynthia Fleury, professeur de philosophie à Sciences-Po. Offensés, les salariés ont aussi de bonnes raisons de l'être quand les entreprises du CAC 40 affichent des profits himalayens.

Du public comme du privé, ils sont descendus en masse dans la rue aux côtés des étudiants pour dire non à ce contrat inique ! Notre profession n'a pas manqué l'appel à la mobilisation ; le 28 mars, toutes les composantes du Livre observaient un arrêt de 24 h.

La lutte pour la défense de notre Droit du travail, de notre dignité est suivie avec grand intérêt par les salariés des autres pays. Comme en témoigne Chris Tonwsend du Syndicat des travailleurs unis de l'électricité aux USA : « *L'objectif du gouvernement et des firmes françaises est de rabaisser la France au niveau des Etats-Unis, ce qui signifie une situation où les droits des travailleurs n'existent plus que sur le papier.* » Sa conclusion ? « *Battez-vous avec toute votre énergie et toute votre force, sinon bienvenue dans le monde de Walmart* !* » Retrait du CPE. C'est gagné !

À l'heure où ces lignes sont écrites, le gouver-



nement, après avoir tergiversé et joué la montre, a finalement enterré le CPE avec ses mots ! La détermination des étudiants, des lycéens et le front syndical uni des salariés de toutes générations ont eu raison de cette disposition scélérate. Si la présidentielle de 2007 est dans toutes les têtes, la jeunesse et les salariés, loin de ces enjeux politiques n'ont qu'une priorité : construire un autre avenir.

Denfert-Rochereau, Place d'Italie, République, Bastille, Nation... la rue crie « A ceux qui veulent précariser la France, on répond tous ensemble : résistance ! ». Oui, de battre le pavé, mon cœur s'est relancé.

Michel Pavard

* *La chaîne de grandes surfaces fonctionnant selon le système publiquement glorifié, du travailleur jetable.*

Et qui veille au grain ?

Les éleveurs de volailles qui peuvent tirer profit de la crise à durée indéterminée et du combat de coqs engagé dans le gouvernement Villepin. Le CPE a en effet volé la vedette à la grippe aviaire permettant ainsi d'augmenter de 30% les ventes des gallinacés.

Pour se défendre (suite)

Près de la moitié des salariés du secteur privé travaillent dans des entreprises de moins de 50 salariés. Dans ces dernières, en plus du droit de se syndiquer et du droit de grève, les salariés peuvent notamment exiger l'application de leurs droits collectifs.

La représentation des salariés dans les PME

Exercice du droit syndical

Un syndicat représentatif dans l'entreprise peut créer une section syndicale, y compris dans les entreprises de moins de 50 salariés, pourvue de moyens d'action.

En effet, celle-ci peut notamment :

- collecter des cotisations syndicales pendant le temps de travail ;
- distribuer des publications et des tracts syndicaux en dehors du temps de travail, dans l'enceinte de l'entreprise ;
- réunir une fois par mois les adhérents dans l'entreprise en dehors du temps de travail.

Le pouvoir de direction d'un employeur doit s'exercer dans des conditions respectant les droits de la personne. Ainsi, le salarié a droit, même au temps et au lieu du travail, au respect de l'intimité de sa vie privée.

Au niveau syndical, la fédération professionnelle organisée au niveau national ou régional, et l'union locale (ou départementale) au plan interprofessionnel, peuvent apporter une aide concrète et donner des conseils appropriés pour développer l'organisation syndicale ou permettre de mieux répondre aux besoins des salariés, à partir de l'expérience acquise et de la réalité vécue sur le terrain.

Le Code du travail ne prévoit pas de délégués syndicaux dans les entreprises de moins de 50 salariés. Toutefois, dans ces dernières, les syndicats représentatifs peuvent désigner un délégué du personnel, pour la durée de son mandat, comme délégué syndical. À défaut d'accord, ce mandat n'ouvre pas droit à un crédit d'heures supplémentaires.

Représentants du personnel

La mise en place des délégués du personnel est obligatoire dans les entreprises ou établissements d'au moins 11 salariés. Il en est de

même dans les entreprises d'au moins 50 salariés pour la mise en place d'un comité d'entreprise ou du CHSCT. En dehors de ces seuils, les délégués du personnel ou un comité d'entreprise ou d'établissement peuvent être élus par accord avec l'employeur.

Dans les entreprises de moins de 50 salariés, l'élection des DP aboutit souvent à élire un seul (collège unique) voire deux représentants du personnel (selon que l'effectif total dépasse ou non 25 salariés). Il faut rappeler que, sur leur demande, un ou plusieurs délégués peuvent se faire assister d'un représentant d'une organisation syndicale représentative. Les élus DP peuvent donc être appuyés par un syndicaliste extérieur à l'entreprise, y compris ceux élus « sans étiquette » au second tour des élections, à condition de n'avoir pas été élu sous un autre sigle syndical.

Les délégués de site

Dans les établissements et organismes employant habituellement moins de 11 salariés et dont l'activité s'exerce sur un même site où sont employés durablement au moins 50 salariés, le directeur départemental peut, de sa propre initiative ou à la demande des organisations syndicales de salariés, imposer l'élection de délégués du personnel lorsque la nature et l'importance des problèmes communs aux entreprises du site le justifient. Les conditions de ces élections sont définies par accord entre l'autorité gestionnaire du site ou le représentant des employeurs concernés et les organisations syndicales de salariés. À défaut d'accord, le directeur départemental fixe le nombre et la composition des collèges électoraux ainsi que le nombre des sièges et leur répartition entre les collèges par application des dispositions légales en la matière.

Ces dispositions peuvent permettre d'organiser des élections professionnelles en regroupant des petits établissements d'une zone industrielle, d'un chantier, d'un centre commercial ou d'une galerie marchande, d'un quartier, etc. Les problèmes communs peuvent



être caractérisés par les conditions de travail, l'hygiène et la sécurité, des travaux ou des activités complémentaires, les salaires, les heures d'ouverture des magasins et les problèmes de transport ou de cantine, etc.

Négociation avec un salarié mandaté

Une convention ou un accord de branche étendu peut prévoir, à défaut de délégués syndicaux dans l'entreprise et en l'absence de représentants élus du personnel constatée par un procès-verbal de carence, que des accords d'entreprise ou d'établissement soient conclus avec des salariés mandatés, pour une négociation déterminée, par des syndicats reconnus représentatifs sur le plan national.

En ce cas, l'accord signé par un salarié mandaté doit être approuvé par l'ensemble des salariés de l'entreprise à la majorité des suffrages exprimés.

Extraits de la VO « 52 fiches pour défendre vos droits »

48^e Congrès de la CGT

À la veille du 48^e Congrès de la CGT, la Confédération – au travers du document d’orientation de la Commission exécutive confédérale – interpelle tous ses adhérents et tous les salariés sur leur point de vue à propos du syndicalisme et de la CGT en particulier. La question figurant en en-tête du document est : « Et vous, la CGT vous la voulez comment ? ».

POUR alimenter le débat, rien de tel qu’une question ouverte qui puisse toucher un large public ! L’effet recherché est bien celui de l’ouverture, de l’élargissement et de la sensibilisation aux idées et propositions de la CGT afin de les enrichir et de mobiliser un rapport de forces au-delà de nos seules forces organisées. L’interrogation ambitionne également de mettre en effervescence les neurones des adhérents, militants des syndicats CGT ainsi que des organisations territoriales et professionnelles de la confédération, afin de transformer une CGT de 713 mille adhérents en une CGT d’un million d’adhérents.

Comme cela est le cas pour toutes les organisations syndicales CGT qui tiennent congrès, le 48^e Congrès de la confédération va débattre et retenir des propositions d’actions revendicatives et de transformations de nos structures mais aussi de dépassement dans le fonctionnement et l’organisation de notre vie syndicale commune à la CGT.

Le *Livre parisien*, dans cet article, va vous présenter des extraits du projet du document d’orientation soumis aux adhérents des syndicats de la CGT ainsi qu’aux votes et aux amendements des mille délégués qui les représenteront à Lille, du 24 au 28 avril 2006.

Le texte comprend trois parties auxquelles s’ajoute une résolution sur le nouveau système de répartition des cotisations.

La première des parties du document – disponible sur Internet : <http://www.congres.cgt.fr> – est intitulée « Le syndicalisme, acteur essentiel de solidarité et de conquêtes sociales ». Elle repose sur la pertinence, les forces et les faiblesses du syndicalisme à mettre en œuvre pour construire les mobilisations nécessaires aux conquêtes sociales, dans un contexte syndical, social et économique élargi à l’Union européenne et avec une économie mondialisée.

La syndicalisation y est largement commentée et mise en perspective avec les objectifs de la CGT « pour créer un rapport de forces plus favorable à la construction de réponses solidaires et rassemblées pour répondre aux enjeux sociaux de notre temps ».

significatif dans la syndicalisation des salariés, la Décision 2 intitulée « Renforcer et déployer la CGT : un enjeu stratégique essentiel » propose que « le congrès considère la syndicalisation et le déploiement de la CGT comme un enjeu déterminant et décide d’en faire une priorité quotidienne en vue d’atteindre le million de syndiqués. Il appelle l’ensemble des syndicats à s’engager dans le plan national de syndicalisation en y consacrant plus de temps dans leur activité pour :

- ☞ déployer la CGT vers toutes les composantes et diversités du salariat, en particulier vers les petites entreprises ;

- ☞ pérenniser la syndicalisation afin de répondre à la mobilité grandissante des salariés ».

Enfin, sur cette première partie qui entend situer pleinement le syndicalisme comme acteur de progrès et de justice sociale dans la société au quotidien, la Décision 6 propose de « contribuer à la vie sociale et politique de façon ouverte et indépendante ».

Pour renforcer le syndicalisme, le congrès engage la CGT :

- ✗ à mettre la vie syndicale CGT au service de la citoyenneté à l’entreprise ;

- ✗ à déployer des pratiques de négociation démocratiques et offensives pour en faire des moyens du progrès social ;

- ✗ à contribuer aux débats politiques et sociétaux de façon ouverte, indépendante et respectueuse de la diversité des syndiqués.

La deuxième partie du document intitulée « la démocratie au cœur des enjeux de transformation du travail et de la société » traite de la démocratie sociale et du renforcement des pouvoirs d’intervention des salariés pour la

construction de « nouvelles conditions de travail, de nouvelles formes de sécurités collectives et sociales pour gagner durablement une meilleure efficacité sociale ».

Il s’agit des droits nouveaux pour chaque salarié que la CGT intègre dans la revendication d’un nouveau statut du travail salarié qu’elle précise dans la Décision 7 :

- ☞ Le congrès engage la CGT, par ses propositions, à conquérir et à nourrir un nouveau statut du travail salarié. Sa mise en œuvre doit renforcer le Code du travail, consolider et développer les fondements des conventions collectives et statuts existants, par la conquête d’un ensemble commun de garanties individuelles et collectives, instaurant :

- ☞ des droits transférables lors de la mobilité des salariés d’une entreprise à l’autre ;

- ☞ une sécurité sociale professionnelle pour tous les salariés du privé comme du public, pour que leur contrat de travail soit maintenu même si leur emploi est supprimé ;

- ☞ une protection sociale élargie et démocratisée, au financement garanti par une réforme de la cotisation patronale ;

- ☞ une démocratie participative en territoires, avec des lieux d’intervention dotés de réelles prérogatives ».

S’agissant des nouveaux droits en matières de représentation et de négociation, les Décisions 9 et 10 proposent d’agir en faveur de la « généralisation des élections professionnelles pour tous les salariés » et des droits s’inscrivant « dans la hiérarchie des normes du principe de faveur et du respect de l’accord majoritaire ». Ces propositions d’actions s’appuient sur un développement pour tous les salariés du droit syndical (Décision 8).

La lutte contre les discriminations et pour l’égalité des droits mais aussi pour une « ambition éducative » et une démocratie culturelle est également proposée aux débats dans le document d’orientation. L’ambition de la CGT dans cette deuxième partie est de construire avec les salarié(e)s « des réponses qui favorisent le développement des individus et de la société ».

6 Illustrant cette volonté politique de « franchir un cap (le million d’adhérent(e)s à la CGT)



Réaffirmant son engagement en faveur du développement durable, la CGT revendique une responsabilité sociale des entreprises dans sa Décision 18 :

« La CGT entend imposer une véritable responsabilité sociale des entreprises, faite d'engagements contrôlables, de pouvoirs de sanction effectifs, d'une extension des droits d'intervention des salariés. Le congrès décide d'agir pour :

☞ la transparence de la gestion des entreprises et de leur politique sociale et environnementale ;

☞ le contrôle des activités et des procédures de décision des entreprises en les ouvrant à l'intervention des salariés et des citoyens ;

☞ le contrôle social et citoyen des aides publiques dans les régions et au plan national ».

Enfin, dans la troisième partie du projet de document d'orientation qui, après le vote des délégués du 48^e Congrès, sera mis en œuvre par toute la confédération, la CGT propose de rechercher et développer les moyens de l'organisation syndicale confédérée. Pour ce faire, des transformations dans les domaines de la vie et de la démocratie syndicales sont mises en débat afin « d'accélérer la mise en œuvre de

la charte de la vie syndicale ». Cela se traduit dans la proposition de la Décision 20 :

« Le congrès décide de poursuivre et d'accélérer la mise en œuvre de la Charte de la vie syndicale et appelle chaque organisation à procéder à son propre bilan de mise en œuvre. Il appelle à :

☞ une activité coordonnée et durable entre les syndicats pour concrétiser le plan national de syndicalisation ;

☞ travailler à la généralisation d'une carte permanente des syndiqués, cet outil indispensable pour permettre une syndicalisation pérenne devra être disponible avant le 49^e Congrès ;

☞ créer les conditions pour que les syndiqués s'abonnent à la NVO ;

☞ développer des formations syndicales accessibles répondant aux besoins individuels et collectifs ».

S'agissant des moyens et des transformations des structures, les propositions des décisions 20 à 25 réaffirment d'une part, la volonté « de parvenir à rendre effective la cotisation à 1 % du salaire net » ainsi que la multiplication des « initiatives de souscriptions en liaison avec la démarche de syndicalisation » ; d'autre part, elles précisent le rôle, les obligations et les

domaines d'actions des organisations de la CGT (syndicats, fédérations, unions locales et départementales).

Intégrée à la plateforme de débat du 48^e Congrès, une résolution sur le nouveau système de répartition des cotisations complète les propositions du document d'orientation. Elle sera également soumise au vote des délégués au 48^e Congrès.

À l'issue du congrès des syndicats de la confédération, les décisions prises deviendront notre bien commun et engageront toute la CGT. En attendant, il nous faut donc tous, à la veille du 48^e Congrès, faire le travail d'analyses, de réflexions sur les textes mais aussi d'animation des débats auprès des adhérents afin que nous soyons, ensemble, porteurs d'une dynamique de renforcement syndical et de conquêtes sociales. Ce congrès n'est donc pas l'affaire des mille délégués qui se retrouveront à Lille au mois d'avril.

À l'heure où paraîtra ce numéro du *Livre parisien*, le congrès de notre confédération sera vraisemblablement en-cours et le SGLCE l'aura, pour sa part, préparé dans le cadre de son propre congrès, dans les travaux de sa nouvelle Commission exécutive et en prenant des initiatives avec les sections syndicales d'entreprise.

Guillaume THOMAS FLORES

RÉSOLUTION SUR LE NOUVEAU SYSTÈME DE RÉPARTITION DES COTISATIONS

Démocratie et solidarité dans la répartition des cotisations

Le 48^e Congrès adopte le nouveau système de répartition des cotisations, dont le principe et la construction ont été lancés aux précédents congrès.

Ce nouveau système repose sur :

✗ l'expression en pourcentage des quotes-parts attribuées aux organisations ;

✗ l'adoption par le congrès confédéral d'une répartition cadre nationale du timbre FNI et du timbre mensuel ;

✗ l'adoption par les syndicats, par délibérations collectives, tant au niveau de leur profession que de leur département, de la liste des organisations bénéficiaires et du pourcentage qui leur est attribué. À ces niveaux, une modulation du pourcentage national attribué au syndicat est possible.

Le syndicat conserve la part de la cotisation qui lui revient et reverse le reste de façon globale.

Un organisme national de répartition est créé, auquel le syndicat effectue ses versements et qui se charge de la répartition aux organisations bénéficiaires concernées. Le système instaure la réalisation et l'envoi

à tous les syndiqués à jour de cotisation, un mensuel compris dans leur cotisation réalisé par la NVO. Il finance une publication spécifique aux ingénieurs, cadres et techniciens affiliés à l'UGICT à partir de leur propre cotisation. Il incite tous les syndiqués à s'abonner à l'hebdomadaire NVO et les retraités à *Vie nouvelle*.

Il répond aux objectifs politiques fondamentaux visant à rendre la répartition des cotisations :

✗ conforme à la place du syndicat dans la CGT. Désormais, il voit sa part définie par des décisions de congrès ou d'instances où il est mandaté ;

✗ démocratique : les pourcentages attribués aux organisations bénéficiaires ne sont plus décidés de façon séparée dans chaque organisation, mais collectivement par les syndicats ;

✗ solidaire : chaque règlement effectué par un syndicat est automatiquement reversé à toutes les organisations bénéficiaires, conformément à la répartition préalable décidée collectivement ;

✗ transparente : les syndicats et les organisations bénéficiaires ont un accès

permanent aux états de règlement des cotisations FNI et mensuelles ;

✗ simple et efficace : dès qu'un reversement est effectué par un syndicat, la répartition est effectuée à toutes les organisations bénéficiaires.

Il respecte et favorise la responsabilité du syndicat de collecter les cotisations des syndiqués et d'assurer les versements nécessaires au fonctionnement des organisations professionnelles et interprofessionnelles, territoriales et nationales de la CGT.

Il respecte et favorise l'application des principes du fédéralisme et de la confédération dans les politiques financières des organisations, la construction et le suivi de leur budget.

Il appelle à ce que les syndicats parviennent à rendre effective la cotisation à 1 % du salaire net, conformément aux statuts de la CGT.

Il est mis en place au 1^{er} janvier 2007, conformément aux dispositions de la nouvelle Annexe financière aux statuts confédéraux, partie prenante de la présente résolution.

Les douze lustres de notre CQ (suite)

Exceptionnellement, nous ferons tout pour qu'elle ne prenne pas de retraite, malgré les mauvais coups qu'elle a pris et s'apprête à recevoir.

LA Sécurité sociale ne devrait-elle être qu'un vieux souvenir ? Les gouvernements Chirac vont s'y employer.

D'abord Raffarin dont voici quelques exemples de bilan :

- Recul du droit à la retraite, reprise en mains de la justice avec les lois Perben, baisse des indemnités chômage mais hausse des exonérations fiscales pour les revenus élevés. Déremboursement des soins, diminution des crédits pour la recherche et l'éducation. Démantèlement du code du travail.
- Cela faisait dire à l'époque à Francis Mer, le brillant patron-ministre de l'économie rapidement viré pour incompétence notoire : « **Ceux qui gagnent beaucoup d'argent le méritent, ils apportent à la société une valeur supérieure à ceux qui gagnent moins** ».
- A la même époque, entre 2000 et 2002, les patrons des grandes entreprises s'octroyaient 84 % d'augmentation de salaires et dans le même temps, Raffarin supprimait l'allocation de mère isolée (40 000 personnes).

Dominique, Marie, François, René Galouzeau de Villepin (Il en reste encore !) poursuit avec obstination et détermination la politique libérale de son prédécesseur en faisant peser sur les assurés l'essentiel des mesures soi-disant destinées à réduire les coûts de l'Assurance maladie. Aujourd'hui, tout le monde est convaincu que la réforme Douste-Blazy n'a en rien réduit le déficit de la Sécu, bien au contraire.

Un an après le vote de la réforme, le trou est toujours aussi béant. Le déficit était de 11,9 milliards d'euros en 2004 et atteindra probablement 11,6 milliards d'euros pour 2005.

Mais ce fameux trou de la Sécu existe-t-il vraiment ? Et si la Sécu percevait son dû ?

Jugez-en, ces chiffres sont issus du rapport des comptes de la Sécurité sociale pour 2003.

- 7,8 milliards non reversés à la Sécu sur les taxes sur le tabac ;
- 3,5 milliards non reversés à la Sécu sur les taxes de l'alcool ;
- 1,6 milliard non reversé à la Sécu des assurances auto pour les accidentés de la route ;
- 1,2 milliard non reversé à la Sécu de la taxe sur les industries polluantes ;
- 2 milliards de TVA non reversés à la Sécu ;
- 2,1 milliards de retards de paiements à la Sécu pour les contrats aidés ;
- 1,9 milliard de retards de paiements par les entreprises, etc.



C'est-à-dire, 20,1 milliards d'euros.

Il semble que certains ont intérêt à entretenir le trou. Peut-être que maintenir le déficit de la Sécu rend service à d'aucuns car en culpabilisant les assurés, on leur fait plus facilement avaler la pilule au nom de la maîtrise des dépenses, par exemple, la baisse régulière du taux de prise en charge.

Dans ce dessein :

- On accepte de perdre un euro sur les consultations et le déremboursement des médicaments.
- On accepte l'usine à gaz dite " Douste-Blazy " avec le parcours de soins coordonnés et son médecin traitant, puis son médecin correspondant régulier ou ponctuel, de secteur 1 ou 2, voire sans secteur. De toute façon, les dépassements d'honoraires seront de plus en plus nombreux et dans tous les cas, les patients y laisseront de plus en plus de plumes.
- C'est déjà le cas avec le non remboursement d'un euro par la Sécurité sociale à chaque consultation d'un médecin ou sur les analyses ou actes de biologie (la loi prévoit que cette franchise sera fixée chaque année par l'UNCAM) ; c'est le cas du forfait hospitalier journalier qui passera de 14 € en 2005 à 16 en 2007. **En 1983**, date de sa création, il était à 3,05 €... Il a déjà augmenté de 312 %.

De plus, pour les actes médicaux dépassant 90 €, 18 € ne vous seront pas remboursés.

Tout cela entraîne une augmentation des complémentaires-santé pour ceux qui en ont une, les personnes les plus démunies étant laissées en plan.

En tant que salarié(e), vos cotisations à la CSG, à la CRDS sont calculées sur 97 % de votre salaire net et non plus 95 %. Si vous êtes retraité(e) et imposable, la CSG prélevée sur votre pension passe de 6,2 à 6,6 %. Ne nous méprenons pas, c'est le grand capital qui est au pouvoir. Pour lui, l'heure de la revanche est enfin arrivée.

La privatisation de l'Assurance maladie, ainsi que le souhaite le Medef, est en marche, aidée en cela par l'Europe de Bruxelles. **Dès 1992**, le ton était donné : deux directives dites « directives des assurances » réclamaient la mise en œuvre du principe de concurrence libre et non faussée pour l'Assurance maladie, accordant aux assureurs le bénéfice des mêmes avantages fiscaux et sociaux qu'aux mutuelles.

La réforme du Code de la mutualité en 2001 assimile assurances privées et mutuelles.

Denis Kessler, l'alter ego du baron Seillière et aujourd'hui président du syndicat des assureurs, rêvait tout haut de mettre fin au monopole de la Caisse nationale d'Assurance maladie.

Veillons à ce que ce rêve ne devienne pas un cauchemar pour le peuple français.

Un petit mot sur la Caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES). Créée en 1995 par Juppé, elle doit combler le trou de la Sécu grâce à la Contribution au Remboursement de la Dette Sociale (CRDS).

Avec le trou de la Sécurité sociale, l'État français a innové en mettant en place un système de refinancement de la dette sociale calqué sur les mécanismes de la finance internationale privée. Ce système unique en Europe génère des flux financiers qui ne permettent pas un véritable contrôle de l'argent public. Prévue pour être de courte durée, la machine a été prolongée sine die... À moins qu'elle ne s'enraye...

Deux journalistes ont enquêté et révèlent comment la CADES se comporte comme une banque d'affaires en livrant la dette aux marchés financiers internationaux. Leur livre : *Main basse sur le trou de la Sécurité sociale* - Leslie Varenne et Philippe Blanchard, Éditions Carnot.

Michel BURGUIÈRE



La révolte de « France Soir »

Une chape de plomb s'est abattue sur l'Assemblée générale du personnel de France Soir réunie dans la salle de rédaction ce mercredi 12 avril vers 18 h 00.

Le tribunal de commerce de Lille a rendu son verdict : le promoteur immobilier Jean-Pierre Brunois est désigné comme repreneur du titre.

« Si l'on excepte une annonce de liquidation du journal, le pire est arrivé », dit Christian Gourdet « Les éditeurs n'ont rien fait. Voilà le résultat, c'est un immense gâchis. Quarante personnes vont être licenciées ».

Cette décision intervient à l'issue d'un long parcours judiciaire du titre depuis sa mise en redressement judiciaire par le tribunal de commerce de Bobigny le 31 octobre 2005. À la suite du dépôt de bilan, sur les huit repreneurs qui s'étaient tour à tour fait connaître, seuls deux d'entre eux restaient en lice ce mercredi 12 avril 2006.

Les salariés de « France Soir » à la une de la fausse couverture du titre du 11 avril 2006, décrivaient les ultimes candidats en ces termes :
 – Jean-Pierre Brunois, promoteur immobilier et homme d'affaires qui a déjà tenté de racheter le journal en 2004, propose aujourd'hui, associé au journaliste Olivier Rey, de transformer le titre en tabloïd à l'anglaise en conservant 51 salariés sur les 112 employés en CDI aujourd'hui, auxquels s'ajoutent 40 pigistes.

– Arcadi Gaydamak (homme d'affaires franco-israélien) et Moscow News (son groupe de presse russe) ont acheté, il y a quelques jours, 100 % des éditions de Montaigne Press, maison mère de Presse Alliance, editrice de France Soir.

Arcadi Gaydamak voulait renouer avec la tradition Lazareff et garder tous les employés en les redéployant sur trois secteurs : le quotidien « papier », un gratuit le week-end et un site Internet. Pour sa part, Jean-Pierre Brunois proposait de racheter le titre 700 000 euros et d'in-

vestir 5 millions d'euros. Arcadi Gaydamak promettait quant à lui, d'apurer la totalité du passif (14,6 millions d'euros) et d'investir 6 millions d'euros dans un premier temps.

Grève reconductible

Certes, c'est vraisemblablement la personnalité sulfureuse d'Arcadi Gaydamak qui a influencé le tribunal.

En effet, il se trouve sous le coup d'un mandat d'arrêt international, dans le cadre d'une vente d'armes en Angola, dans les années 1990, où il était associé à l'homme d'affaires Pierre Falcone, intrigue dans laquelle plusieurs personnalités ont été suspectées d'avoir bénéficié de commissions occultes (au rang desquelles Charles Pasqua, Jean-Charles Marchiani ou Jean-Christophe Mitterrand...).

Mais aujourd'hui, les salariés de France Soir considèrent que plutôt que de s'attacher au sort de France Soir et de ses salariés, le tribunal de commerce de Lille est sorti de son rôle pour faire le procès de M. Gaydamak.

Les salariés n'y croient plus. « Il faudra m'expliquer comment on fait un quotidien avec 51 personnes » dit un journaliste.

Jean-Pierre Brunois veut prendre possession des locaux le 15



avril. Il aurait établi la liste des salariés licenciés et déclaré « qu'il entendait que ceux-ci aient débarrassé le plancher et qu'ils ne soient plus présents à son arrivée. »

Les salariés et leurs élus envisagent de faire appel à la décision du tribunal. La grève reconductible avec non parution a été votée à l'unanimité. Des actions appropriées pour alerter l'opinion publique seront menées.

Yann VOLANT

Ndlr : Jeudi 13 avril les salariés ont fabriqué "un France Soir Spécial" pour expliquer aux lecteurs la situation du journal.





Quand anniversai Front populaire

Ce jeudi 16 mars 2006, comme en écho à la puissante manifestation anti-CPE des étudiants qui déferlait sur le pavé de Paris, une affluence record a été constatée dans les locaux du CE des Nouvelles Messageries de la Presse parisienne dans la ZAC de la Cerisaie à Stains.



CE jour-là, on célébrait le 70^e Anniversaire de 1936. Cette initiative résultait des efforts conjoints de l'UL CGT et de la municipalité de Stains ainsi que du CE des NMPP, ce qui a permis à de nombreux Stanois d'assister à l'événement. Les visiteurs ont pu admirer la superbe exposition réalisée par l'Institut d'Histoire sociale de la CGT de Seine-Saint-Denis, représenté par notre camarade Christian BEAUVAIS. En fin d'après-midi, un exposé-débat animé par René MOURIAUX, politologue, a passionné une assistance attentive.

Quelques repères sans prétention pour rafraîchir notre mémoire sur cette grande période du mouvement ouvrier. Le Front populaire a pris racine dans le soulèvement social et démocratique contre le fascisme.

Après le 6 février 1934 où les ligues d'extrême droite marchèrent sur l'Assemblée nationale, les forces progressistes organisèrent la défense de la République, celle des valeurs de la Révolution française.

- Le 11 janvier 1936, un programme commun préconisé par le PCF est adopté. Les revendications portaient sur la réduction du temps de travail, l'augmentation des salaires et préconisait des réformes économiques, des mesures contre les ligues fascistes, pour la liberté de la presse et la lutte pour la paix.

- Le 1^{er} mai 1936, manifestation unitaire : CGT et CGTU se rejoignirent.

- Le dimanche 3 mai 1936, victoire du Front populaire : la SFIO obtint 147 sièges, le Parti communiste 72,



re rime avec

- les radicaux (conservateurs) 106 et les divers droite 51 sièges.
- Les grèves de mai-juin 1936, parties de la région parisienne, se développèrent dans tout le pays. Deux millions de grévistes dans 12 000 entreprises étaient dans la lutte.
 - Le 7 juin 1936, les accords de Matignon furent signés. Le texte reconnaissait le principe des conventions collectives et des délégués ouvriers ainsi que l'abrogation des poursuites contre les grévistes.
 - Léon BLUM s'engagea à légiférer sur les 40 heures, les congés payés et les conventions collectives.

Mesures économiques et sociales

Ces acquis entraînent de très nombreuses mesures économiques et sociales favorables aux salariés : création de 80 000 emplois à la SNCF,

construction d'écoles et de crèches avec 6 000 créations de postes d'instituteurs, prolongation de la scolarité jusqu'à 14 ans. La CGT créa l'Université ouvrière ; quinze maisons de la Culture ouvrirent leurs portes.

En 1937, le Front populaire fut marqué



par la division sur la question de l'aide aux républicains espagnols. Le PC demandait une intervention active du gouvernement et mit sur pied les Brigades internationales. Après la guerre d'Espagne, le gouvernement par faiblesse et pacifisme laissa faire la droite. DALADIER céda à HITLER à Munich, revint sur les conquêtes ouvrières, réprima durement la grève générale de 1938, ce qui consacra la rupture du Front populaire.

De nombreuses interventions ont souligné l'actualité brûlante de 1936 car ce sont ses conquêtes que la coalition MEDEF-gouvernement voudrait remettre en cause.

Les salariés des NMPP ont vivement apprécié la présence du maire de Stains, Michel BEAUMALE.

Cette expérience pleinement réussie illustre notre volonté de resserrer les liens entre la municipalité et les travailleurs de notre entreprise.





Retraités - SURL

LES PERMANENCES A LA S.U.R.L. ONT LIEU - LES MARDIS de 14 H. à 16H.

ORGANIGRAMME 2006

Après l'Assemblée générale annuelle de la SURL, les camarades élus au Conseil syndical se sont partagés les responsabilités. Vous pouvez en prendre connaissance dans le document suivant :

Contrôle financier S.U.R.L.	Conseil national U.F.R.	Fête et loisirs	Renforcement Politique syndicale	Presse syndicale Livre Parisien
BIDAUD Bernard	BURGUIERE Michel	BORDENAVE Joëli	BIDAUD Bernard	LE ROUX Robert
BUREAU Roger	DEWAELE René	CHAUVIN Rosemarie	HANED Bernard	LOPES Michel
CARRE André	DUQUENNE Lionel	GAUDAS Michel	VENDITTI Josette	VOLANT Yann
DEVRIENDT André	LEBON Jean	IZAMBARD René	LEBON Jean	
GASSMANN Charles	LE ROUX Robert	PACLET Michel	LEGEROT Daniel	
LEBON Jean	PASQUIER Bernard	TESTE Andrée		
REITHINGER Henri	MEYER Jean-Paul			Commission sociale
				Le secrétariat
				Le bureau
Responsables V. N. Ensemble	Commission Exécutive SGLCE	Comité de Liaison Sections retraités	Caisse Retraites « AUDIENS »	M.N.P.L.C. Administrateur
BURGUIERE Michel	DUQUENNE Lionel T	DEVRIENDT André	BURGUIERE Michel Dél.	BURGUIERE Michel
DEVRIENDT André	BURGUIERE Michel T	BURGUIERE Michel	DUQUENNE Lionel Dél.	LE ROUX Robert
DUQUENNE Lionel	DEWAELE René S	DEWAELE René		GASSMANN Charles
	PASQUIER Bernard S	DUQUENNE Lionel		
		LAUGERI Jean-Claude	LA MAYOTTE	Le Mutualiste
	S.G.L.C.E. Bureau	LE ROUX Robert	DEVRIENDT André	DEVRIENDT André
	DEWAELE René	LOPEZ Michel	BURGUIERE Michel	LE ROUX Robert
	PASQUIER Bernard	PASQUIER Bernard		FORESTIER Jean
Délégation USR 75	Délégation USR 92	Délégation USR 95	P.V. de séance	Mutuel M.R.S.S. C.
HERNANDEZ Guy	DUQUENNE Lionel	REITHINGER Henri	Le bureau	LE ROUX Robert
Délégation USR 94	Délégation USR 77	C.F.C. - U.C.R.	Secrétariat	Bureau + Secrétariat
LAUGERI J.-Claude	BOYER Jacques	DUQUENNE Lionel	DEWAELE René	IZAMBARD René
LECADRE Pierre	BOYER Odile	Président	BURGUIERE Michel	CARRE André
LE ROUX Robert			DUQUENNE Lionel	CHAUVIN
			LE ROUX ROBERT	LAUGERI J.-Claude
			PASQUIER Bernard	LEBON Jean
Délégation USR 93	Délégation USR 91			TESTE Andrée
VENDITTI Josette	LOPEZ Michel			VENDITTI Josette
	CARRE André			
Lourmel-Carpilig Délégués (fond social)	Lourmel-Carpilig Coordination		Commission Administrative	Commission Administrative
	LAUGERI J.-Claude		AMIOT Jean	LE CORRE Monique
			BANGOURA Geneviève	MESLARD Émile
A.N.D.F.S. 77	A.N.D.F.S. 92	A.N.D.F.S. 93	BARS Danielle	MOREAU Denise
ESNAULT Daniel	THEPAUT Yves	BEROUTY Claude	BORDENAVE	PACLET Michel
GESCHVINDERMAN	MEYNIAC Claude	BOUVEAU Josette	BOURDOT Liliane	REITHINGER Henri
ROSSETI Alain			BOYER Odile	SCOLNIC Lucie
	A.N.D.F.S. 94	A.N.D.F.S. 95	CHAUVIN Rosemarie	TESTE Andrée
	GASSMAN Charles	REITHINGER Henri	IZAMBARD René	VENDITTI Josette
	LAUGERI J.-Claude		LADEVEZE Guy	

INFORMATION

Les membres du secrétariat siègent de droit dans les commissions. (*) CARPILIG (fonds social) départements :

Paris 75 - Yvelines 78 - Essonne 91

12 sont non pourvus.



Du travail pour l'IN

Certains salariés de l'Imprimerie nationale pouvaient avoir des doutes quand Marc Norguez expliquait, au cours d'une prise de parole devant le site de la rue de la Convention, que le sieur Loïc de la Cochetière avait été nommé pour finir le travail de son prédécesseur et qu'il serait le liquidateur de l'entreprise.

Aujourd'hui, ils ne peuvent plus en avoir !

La direction, après deux plans sociaux successifs supprimant plus de 600 emplois, après avoir désossé l'imprimerie en vendant les départements VPC, Rotatives, Édition et Logistique, veut filialiser l'impression continue et vendre la toute nouvelle usine feuille de Choisy-le-Roi.

Ce n'est plus uniquement la liquidation de l'Imprimerie nationale qui est à l'ordre du jour ; c'est l'obstination dogmatique des ultra-libéraux qui nous gouvernent à liquider une institution vieille de plus de trois siècles et demi

qui osait « intervenir dans un champ concurrentiel. »

Pourtant, rien n'est inéluctable. Les salariés du site de Douai l'ont démontré en conser-

exemplaire, tant sur le terrain syndical que juridique, qui leur a permis d'arriver à cette victoire. Mais la vigilance est de mise car l'acharnement dont est victime l'Imprimerie nationale ne cessera pas de sitôt.

Pour les salariés de Choisy, la lutte doit être portée au plus haut niveau, si nous voulons avoir une chance de contrecarrer les velléités destructrices du fossoyeur de la Cochetière .

L'outil de travail est là et prêt à fonctionner. Les salariés sont prêts eux aussi. Seule la charge de travail manque et pourtant, elle existe. Mais pour aller la chercher, encore faudrait-il en avoir la volonté et y mettre les moyens. C'est ce qu'exigent les salariés et c'est dans ce cadre qu'ils interpellent tous les acteurs politiques qui peuvent influencer pour enrayer la mort programmée de la « vieille dame ».

Nous apporterons toute la solidarité nécessaire aux 120 salariés qui y travaillent pour que l'Imprimerie nationale vive à Choisy-le-Roi et qu'ils conservent leur emploi.



vant le monopole de la fabrication des passeports, infligeant ainsi un remarquable camouflet à Nicolas Sarkozy. C'est une bataille

Négociations dans le labeur

Le 29 avril 2004, la FICG lançait ses « assises du dialogue social » afin de définir avec l'ensemble des acteurs de la branche, les modalités et les axes à développer pour moderniser la convention collective du labeur. Si tout le monde s'accordait sur le constat que nos conventions collectives avaient besoin d'être adaptées à la réalité des relations sociales des entreprises du secteur, les objectifs patronaux étaient globalement à l'opposé des nôtres. Pour la CGT, il s'agissait en outre d'intégrer les dispositions conventionnelles des accords récents dont celui sur la RTT dans le texte de base afin d'en simplifier la lecture et d'en combler les lacunes.

Pour le patronat, la volonté affichée était bien sûr de remettre en cause les avantages encore existants de la convention par rapport au code du travail, mais

malgré tout dans le respect de l'existant.

Le gouvernement étant passé par là avec la loi du 4 mai 2005 sur le « dialogue social », la délégation patronale s'est vu pousser des ailes. Cette loi remettant en cause le principe de faveur inscrit dans le cadre de la hiérarchie des normes (plus une disposition était « proche » du salarié, plus elle devait lui être favorable : convention collective plus favorable pour le salarié que le code du travail, accord d'entreprise plus favorable pour le salarié que les CCN...).

Le patronat du labeur ne souhaite plus rénover ou toiletter la convention collective existante, mais bien en négocier une nouvelle qui, par conséquent, laissera la possibilité à l'employeur d'y déroger par accord d'entreprise. En clair, il veut une convention collective qui lui permette de se soustraire au code du travail, de remettre en

cause les acquis, mais surtout pas d'apporter la moindre avancée sociale.

Il nous appartient aujourd'hui de prendre la mesure de l'attaque patronale du labeur et au-delà, de la mobilisation à mettre en œuvre pour aller chercher une convention collective correspondant aux besoins des salariés du secteur de la communication graphique et qui garantisse une régulation sociale.

Le retrait récent du CPE nous a démontré, si besoin était, qu'il est possible dans notre pays d'enrayer les ambitions de dérégulation du patronat.

Pour cela, nous avons besoin de tous. La FILPAC CGT organise le 31 mai prochain une Assemblée générale des militants du labeur qui doit nous permettre de lancer une grande campagne de mobilisation sur ces enjeux.



Enfin, il y a une dizaine de jours, une rencontre avec le ministre de la communication a eu lieu en commun avec nos camarades du SNJ CGT à laquelle Jean-François ROPERT participait. Le SPP doit, lui aussi, prendre position. Voilà un syndicat patronal qui reste sans la moindre réaction lorsqu'un de ses adhérents va disparaître. Bel exemple de confraternité ou alors, est-ce les projets de gratuits, celui du Figaro ou celui de Hachette/Le Monde qui seraient la cause de ce mutisme ?

Les Journaux officiels sont entrés eux aussi dans le cyclone. Leur grand patron est le secrétaire général du gouvernement, Jean-Marc Sauvé. La volonté de celui-ci tient dans la mise en place d'un plan social équivalent à celui de la presse parisienne à la Direction des JO. Idem pour la SACJO et si cela ne suffisait pas, il prévoit des transferts dans l'administration.

Eh bien, sa volonté ne sera pas faite. Avec les salariés qui organisaient il y a 20 mois la plus grande manifestation de la profession depuis bien des années, recevant Bernard THIBAUT l'an dernier, participant nombreux aux manifestations, nous avons l'ambition de nous battre pour l'emploi, la charge de travail, l'avenir des publications des Journaux officiels sur papier et sur écran.

Jeudi 23 février, nous serons dans l'entreprise, dans le cadre des débats préparatoires à notre congrès. Nous dirons cela et nous écouterons les salariés et les syndiqués.

XIV^e Congrès

En lisant le *LP*, vous verrez que notre bulletin syndical n'a rien d'un bulletin paroissial. Nous ne sommes pas de ceux qui tendent l'autre joue. Le ton est polémique car il faut dire nettement les choses, notamment dans le cadre de la préparation du congrès, mais toujours avec la volonté de construire et de rassembler.

Sachez que les représentants de la CSTP n'ont pas répondu à notre second courrier leur demandant une rencontre. Que faut-il en penser ? À un mois de notre congrès, nous ne sommes pas impressionnés par les enjeux et nos responsabilités, un congrès qui se situe à une époque historique sur le plan des technologies et des structures syndicales.

Dans un contexte technologique et professionnel qui donne le tournis, c'est la loi d'airain du profit, du capital qui règne. L'idéologie dominante tend en fait à devenir hégémonique.

En tenant notre **XIV^e Congrès** avec les ambitions que nous avons annoncées, nous pensons que nous ne manquons ni de courage ni de lucidité.

Nous n'avons pas à rougir du mandat que nous avons rempli. Tout n'a pas été parfait, bien sûr. Nous sommes là, représentant une force syndicale avec qui il faut compter et sur laquelle s'appuient plusieurs milliers de travailleurs franciliens, une organisation vivante qui évolue sans cesse pour rester utile.

Notre congrès sera un congrès de réflexions, de discussions franches et fraternelles, de revendications et de décisions. Aujourd'hui, nous devons décider si nous mettons en débat la modification de nos statuts.

Un point y est essentiel, c'est la reconnaissance statutaire de l'activité à l'entreprise y compris en ayant la possibilité de présenter lors du congrès des candidats à la CE. Aujourd'hui, nous voulons conserver le caractère régional professionnel de notre syndicat, donner à l'activité à l'entreprise toute sa place – la responsabiliser aussi – et faire de la CE une véritable instance de direction du syndicat. C'est le sens de la nouvelle rédaction des articles 11, 12 et 13.

Le deuxième point essentiel porte sur les modifications des structures de proximité que sont pour tous les adhérents des structures professionnelles. De cinq groupes, nous passons à trois secteurs professionnels et à trois collectifs transversaux. Ces dispositions que nous avons retenues dans notre document d'orientation sont précisées dans les articles 9 et 10.

Sans m'étendre ici mais je pense qu'il faut encore beaucoup en discuter précisons que certains syndiqués pourront participer à deux structures professionnelles, les secteurs et les collectifs.

Ce dispositif renforce l'unité dans le syndicat, le rôle de la CE qui est la seule instance « politique » décisionnaire du syndicat. C'est pour cela qu'elle doit être représentative et en mesure d'assumer ses nouvelles responsabilités.

Les deux points essentiellement nouveaux de nos statuts, la mise en place (au moins au niveau des statuts), de sections d'entreprise et de trois secteurs professionnels sont des éléments de convergence avec le projet de la CSTP.

L'article 8, rebaptisé « continuité syndicale », notamment les dernières lignes, a provoqué de l'émoi chez nos camarades retraités. Nous disons que pour le syndicat, la section des retraités est dans la SURL, que cette section, parce qu'elle regroupe des adhérents originaires d'autres syndicats que le nôtre, doit conserver son autonomie de fonctionnement et notamment les moyens financiers dont elle s'est dotée ainsi que la possibilité de s'exprimer en tant que telle dans les différents congrès ou instances de la CGT.

Nous n'en dérogerons pas !

L'autonomie ne nous a pas empêchés d'accueillir au bureau syndical un représentant de la SURL sans que cela d'ailleurs n'influence les orientations décidées par nos camarades retraités.

Vous noterez que nous proposons de traiter la question de la dissolution du syndicat dans l'article 1, principes fondamentaux, dans la perspective de la construction tous ensemble du syndicat de la communication.

Il nous faut décider, à l'issue de notre discussion, de mettre à l'ordre du jour du congrès ces nouveaux statuts qui sont un élément pouvant nous rapprocher de l'objectif syndical que nous poursuivons depuis de nombreuses années.

Enfin, sachez que les débats dans les entreprises se tiennent ; deux ont eu lieu à Ivry et à Saint-Ouen (SRPP), d'autres se tiendront le 23 au JO, le 2 mars à Presse Informatique et à Roissy Print.

Chers camarades, les conditions économiques, politiques, sociales, syndicales nous imposent de tenir un bon congrès. Notre action, nos propositions, notre détermination nous permettront de le réussir. Une part importante de cette responsabilité repose sur nos épaules.

Interventions

Dans la discussion, la CE s'est exprimée de façon virulente contre la directive Bolkestein, même revue et corrigée par les parlementaires. Concernant le CPE, il faut espérer que l'unanimité actuelle persistera pour rejeter ce texte abject qui démantèle le code du travail.

À l'inverse, comme à la SAD, l'instauration d'un salaire d'embauche a été la voie pour titulariser des intérimaires et un moyen de renforcer l'organisation syndicale.

Quoi qu'il en soit, le syndicat jouera son rôle de défense des salariés et participera à la manifestation unitaire du 7 mars.

Pourtant, une réflexion plus large doit être engagée sur les manifestations sporadiques qui ne sont pas de nature à faire un mouvement de masse pour infléchir la politique gouvernementale. De même, il ne faut pas attendre du politique, par une éventuelle alternance, le remède à toutes nos difficultés sociales actuelles car ce serait minimiser l'action syndicale.

Il y a donc une nécessité impérieuse à faire converger le mécontentement pour que la locomotive antisociale s'arrête net. Le syndicat a donc pour but d'amplifier les revendications des salariés pour que les lendemains soient meilleurs.

Ainsi, l'activité syndicale finit par payer comme à RFI, Exacompta, Rotographic, Envel'offset où les camarades ont su gagner la confiance des salariés, cette dernière se traduisant par des victoires aux élections. Nous avons le devoir de répondre à ces besoins sociaux qui sont souvent des cris d'alarme face à un patronat toujours prompt à exploiter les salariés européens.

À France-Soir, trop peu d'initiatives ont été possibles malgré l'insistance de notre organisation. Néanmoins, une réunion ministérielle récente a permis de porter le débat au plus haut niveau sur les conséquences de la disparition d'un titre historique comme celui-ci. Le SPP, pour sa part, ne s'émeut guère de la fin d'un de ses membres et nous donne ainsi une idée de son sens de la confraternité.

À une plus petite échelle, Martinenq se sépare de 4 salariés car les profits ne sont pas au même niveau que l'année précédente.

Le congrès aura pour ambition de répondre à toutes ces attaques actuelles auxquelles les sections d'entreprise sont confrontées. C'est pourquoi il est proposé de renforcer leur rôle à la CE en leur donnant un accès direct dans l'instance, parfaissant la structure de proximité organisée autour de 3 secteurs repérés dans notre profession et complétés par des collectifs transversaux.

Les statuts sont présentés et un débat permet d'adopter à l'unanimité moins une voix la motion visant à présenter les nouveaux statuts au congrès.

La CE décide de proposer au congrès de supprimer la notion de membre titulaire et de membre suppléant de ladite instance.

Les groupes, conformément aux statuts actuellement en vigueur (article 9) présenteront leurs candidats dans un collège unique.

Les amendements sont à adresser :

- à Laurent JOSEPH pour le rapport d'activité,
 - à Guillaume THOMAS FLORES pour le rapport d'orientation,
 - à Jean-Philippe MARÉCHAL pour les statuts.
- Enfin, une participation de 45 € pour les 3 jours est adoptée pour couvrir les coûts du congrès. La séance est levée à 18 h 30. Elle est suivie d'un pot fraternel pour remercier le travail militant des collecteurs et de l'ensemble des camarades qui ont participé à la vie du syndicat au cours de la mandature dans les commissions.

Ça bouge dans l'Oise

LES salariés de PRESSE INFORMATIQUE SA (PI SA) et d'ORTIM SERVICES SAS – composés très majoritairement de femmes – sont, depuis quelques années, organisés au SGLCE. En ce début d'année, elles sont engagées dans des luttes pour l'avenir de leur emploi et la pérennité des activités qu'elles réalisent, depuis plus de deux décennies, respectivement à Cauvigny et Chantilly, dans le département de l'Oise.

Presse Informatique S.A

Historiquement, ces deux entreprises sont étroitement liées sur le plan économique puisque ORTIM SERVICES est un sous-traitant exclusif de PI SA.

Depuis plusieurs mois, cette dernière met en œuvre une amorce de délocalisation de son activité de gestion des abonnements de presse écrite vers une plateforme offshore située à Madagascar.

Face à ce projet, les salariés ont rapidement réagi et se sont fortement mobilisés en réponse aux initiatives proposées par la section syndicale CGT et les élus du personnel. Tracts d'information, assemblées générales, pétitions, autocollants et consultation du personnel ont permis de montrer à la direction locale ainsi qu'à celle du groupe Datem, l'opposition des salariés à la délocalisation des travaux de saisie des abonnés des publications de la presse écrite.

Cette réelle mobilisation du personnel a permis de contraindre la direction à l'ouverture de négociations avec les représentants du personnel. La délégation a développé des propositions assurant la pérennité de l'activité du site de Cauvigny sur lequel 500 salariés travaillent depuis plus de vingt ans.

La section syndicale, consciente de la nécessité de placer la perspective d'une délocalisation de l'activité – avec les conséquences prévisibles pour l'emploi – dans le domaine public, a largement informé les médias, les collectivités locales ainsi que l'exécutif du département de l'Oise. Avec le SGLCE, il a aussi été convenu de populariser, auprès des sections syndicales CGT des entreprises clientes de PI SA (sièges éditoriaux et routeurs), les risques qu'encourent le personnel de PI SA et le traitement des fichiers des différents titres de presse. À PI SA, presse et informatique font bon ménage. Au service des éditeurs, lecteurs et routeurs c'est plus de 1 200 titres et leur millions d'adresses d'abonnés qui y sont traités

À l'heure de la rédaction de cet article, nos camarades de la section syndicale du SGLCE de PI SA ont développé cinq axes de travail dans la négociation afin de pérenniser les emplois et l'activité au sein de PI SA à Cauvigny. Les points mis en avant sont les suivants :



Les salariés d'ORTIM SERVICES

1. arrêt des tests avec Saisie.com à Madagascar ;
2. réalisation, dans le cadre de la commission économique du CE, d'une étude indépendante sur les conséquences économiques et sociales de la sous-traitance, de la délocalisation et de l'externalisation ;
3. s'agissant du GIE, nous refusons la mise en concurrence du personnel. Aussi, souhaitons-nous l'application de l'accord collectif PI aux salariés du GIE ;
4. embauches des intérimaires ;
5. mise en œuvre d'un plan de formation professionnelle pluri-annuel prenant en compte les besoins et les demandes du personnel.

À l'issue de trois réunions, il apparaît clairement que la direction de l'entreprise joue le pourrissement et cherche à démobiliser le personnel. Face à ce constat, les élus et la section syndicale ont retenu d'interpeller la direction du Groupe DATEM **puisque c'est elle qui préside réellement à la destinée de PI SA**. Les prochaines mobilisations se préparent et en attendant, l'autocollant « Non à la délocalisation ! », fleurit dans et hors de l'entreprise ainsi que sur les véhicules des salariés.

ORTIM en grève !

À Ortim Services, l'avenir proche de l'entreprise est liée aux choix de leur unique client PI SA en matière de sous-traitance. L'urgence pour les salariés de l'entreprise, c'est aussi le versement des salaires qui, depuis six mois, arrive de plus en plus tardivement.

Sur ces deux points, les salariés sont engagés, avec leurs élues qu'ils ont plébiscitées à plus de 94 % en novembre 2004, dans une bagarre quotidienne qui les a conduits à arrêter le travail durant cinq jours afin d'obtenir le versement des acomptes du 20 mars 2006.

Cette action suivie par 100 % du personnel fut un événement dans cette entreprise de services gérant les abonnements et les réclamations des abonnés de Canal +. Elle vient à la suite de différentes actions engagées sur le terrain juridique

afin de faire appliquer les droits des salariés et les obligations de l'employeur. Ainsi, le 17 novembre 2005, le comité d'entreprise (CE) a obtenu la condamnation de la société – après que son président se soit obstiné à ne pas régler les subventions du CE pendant dix mois – devant le Tribunal de Grande Instance de Senlis. Ce dernier est contraint de payer 10 300 euros au comité d'entreprise et à communiquer au CE les comptes de résultat ainsi que les déclarations annuelles des données sociales pour les années 2000 à 2004.

À ces démarches victorieuses, il convient d'ajouter les interventions pour faire appliquer les dispositions de l'article L. 122-12 du Code du travail lors des reprises et transferts d'activité par PI SA pour le personnel concerné. Face à un employeur indélicat qui refuse de transmettre les informations économiques à l'expert-comptable mandaté par le Comité d'entreprise, et un client exclusif qui s'exonérerait bien de l'application des dispositions encadrant les transferts d'activité, les représentantes du personnel ont obtenu que le personnel concerné soit repris par PI SA. **Il ne s'agit pas là d'une maigre victoire** mais bien d'une réussite exemplaire, porteuse d'espoir pour la suite et l'avenir des emplois du personnel d'ORTIM SERVICES. Aujourd'hui l'intervention solidaire des deux collectifs syndicaux du sous-traitant et du donneur d'ordres à ORTIM SERVICES et PI SA a fait la différence.

La bataille – qui se joue dans ces deux sociétés où les salariés ont récemment décidé de s'organiser – porte sur l'emploi, la pérennité et le développement des activités ainsi que sur la reconnaissance et l'application des droits des salariés.

En pleine bataille contre le CPE et la remise en cause du droit du travail, ces luttes montrent combien l'intervention des salariés est utile, nécessaire et efficace pour faire valoir des choix qui profitent et reconnaissent pleinement la contribution des salariés à l'activité économique. À l'heure des délocalisations que des milliers de salariés dénoncent, le débat sur la répartition des richesses reste à amplifier. Notre syndicalisme CGT et son renforcement doivent y contribuer !

Assemblée générale des départs-poste-imprimerie

A l'occasion de la préparation du XIV^e Congrès du SGLCE, la Section des Départs-Poste-Imprimerie organisait l'assemblée générale de ses militants, le dimanche 12 mars 2006, au matin, sous la présidence de Marc NORGUEZ, Secrétaire général du SGLCE et ancien ressortissant de la catégorie. Cette assemblée dominicale, malgré le jour et l'horaire choisis, n'eut rien d'une grand-messe et fut donc constructive, instructive, combative et rassembla plus de 100 personnes.

Le rapport d'activité de Pascal AKOUN reprit l'essentiel des événements et des luttes qui ont eu lieu dans la profession au cours des dernières années écoulées (lutte pour l'impression des gratuits en presse parisienne, discussions du nouvel accord-cadre en presse



parisienne, mise en place des nouveaux accords d'entreprise et des nouvelles fonctions des ouvriers des Départs, etc.). Cette introduction au débat fit apparaître que le travail de renforcement et de suivi syndical, fait par les militants de la catégorie et du groupe finition, a été efficace. En effet, après des années, de nombreuses adhésions ont été réalisées ; ce qui a permis de créer de nouvel-

les bases et de faire élire de nombreux élus CGT. Ce travail efficace a permis au groupe finition et à notre catégorie de finir l'année 2005 avec plus d'adhérents qu'en 2004.

Un débat s'engagea entre les différents participants. Ce dernier mit à jour certaines interrogations des camarades quant au fonctionnement de notre syndicat et à sa faculté à être plus combatif contre un patronat de plus en plus vindicatif pour réduire nos acquis. Il a également été convenu de tout mettre en œuvre pour continuer le travail de renforcement auprès des entreprises de notre secteur.

Comme le veut la tradition, le débat s'est poursuivi une bonne partie de l'après-midi autour d'un buffet convivial.

Pascal AKOUN

Élection du Conseil technique

Les élections du Conseil technique des Départs viennent de se tenir. Avec un taux de participation de 88 % des inscrits, la liste présentée a obtenu une moyenne de 91 % des votants.

Sont élus au Conseil technique :

AKOUN Pascal	LANOE Patrice
ALPOZZO Valérie	LE CORRE Alain
BARTEL Thierry	LE MEUR Jacques
BASTONNIER Alain	LESAGE Jean-Yves
BIQUE Daniel	LOPEZ Emile
BOUNAY Eric	LOURDEZ Didier
BOURY Emmanuel	MOUILLARD Claude
BOUYAHMED Karim	PIERRE Philippe
COLAS Jean-François	REGNIER Jacky
CREFF Didier	RENAULT Julien
DARNAY Jean-Paul	RONDET Thierry
GERBIER Vincent	SADAoui Nabila
GOURG Régis	TAHIRI Moulay
HERICHER Jean-Louis	THEVENIN Marcel
HUARD Pascal	VERRECCHIA Vincent
HYVAERT Erwan	ZANOLO Éric

Élection du Bureau

Le Bureau a été élu à l'unanimité moins une abstention.

Sont membres du Bureau :

AKOUN Pascal	LOURDEZ Didier
BARTEL Thierry	PIERRE Philippe
BOUNAY Eric	REGNIER Jacky
DARNAY Jean-Paul	RENAULT Julien
HUARD Pascal	THEVENIN Marcel
LE CORRE Alain	VERRECCHIA Vincent
LESAGE Jean-Yves	ZANOLO Éric

Élection du Secrétariat

Le Secrétariat a été élu à l'unanimité.

Sont secrétaires de la catégorie des Départs :

AKOUN Pascal	LOURDEZ Didier
LE CORRE Alain	